COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

SAISON 2026/2027

PROCÈS VERBAL du JEUDI 05 NOVEMBRE 2026

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Sébastien PICCA

Présents : Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes
*Feuilles de Match manquantes
*Reports/Modifications
*Obligations des clubs

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

Tirages Coupes 77 et Comité date de jeu le 08/11/2026

- Coupe 77 U18 – Tour 1
 - 17 Matchs - 13 Exempts : équipes de D1
 - Exempt (1): Brie Fc 21

- Coupe 77 U16 – Tour 2
 - 20 Matchs
 - Exempt (1) : Roissy Fc 22

- Coupe Comité U16 – Tour 2
 - 20 Matchs

Tirages Coupes 77 et Comité date de jeu le 15/11/2026

- Coupe 77 Seniors – Tour 2
 - 26 matchs
 - Exempt (1) : Vaires 1
 -
- Coupe Comité Seniors – Tour 2
 - 31 Matchs
 - Exempt : Chelles 2

- Coupe 77 CDM-Tour 2 – Cadrage 1/8e de Finale
 - 6 Matchs
 - Exempts (10): Mitry Ourcq Ptg 5 – Coubert 5 – St Germain 5 – Bombonnaise 5 – Fc Le Pin 5 – Reau 5 – Presles 6 – Vaires 5 – Ponthierry 5 – Maisoncelles 5

- Coupe 77 Vétérans – Tour 2
 - 23 Matchs

- Coupe Comité Vétérans – Tour 2
 - 21 Matchs

- Coupe 77 + 45 ans -Tour 2 – Cadrage 1/8e de Finale
 - 10 Matchs
 - Exempts (6) : Servon 35 – Collegien As 35 – Fc Cosmo 35 – Vaux Rochette 35 – Claye Souilly 35 – Combs 36

- Coupe Comité + 45 ans -Tour 1 – Cadrage 1/8e de Finale
 - 7 Matchs
 - Exempts (9) : VFFA 35 – Ozoir 35 – Avonnaise 35 – Lognes 35 – Pontault Ptg 35 – Longueville 35 – Nanteuil As 35 – Villeparisis Usm 35 – Othis/Csd/St Pat 35

Tirages Coupes 77 et Comité date de jeu le 21/11/2026

- Coupe 77 U15 – Tour 2 - Cadrage 1/8e de Finale
 - 10 Matchs
 - Exempts (6) : Nandy Fc 1 – Crecy Fc 1 – Chelles As 1 – Montereau Asa 1 – Ponthierry Us 1 – Trilport Usf 1

- Coupe Comité U15 – Tour 2 - Cadrage 1/8e de Finale
 - 3 Matchs
 - Exempts (13) : Ent St Pat/Csd/Othis 3 – Grande Paroisse 1 – Noisiel Fa 1 – MCG 1 – Lagny Messagers 1 – Vaires 2 – Claye Souilly 2 – Gretz Tournan 1 – Roissy Us 1 – Combs 1 – Chatelet Us 1 – Cesson Vsd 1 – Senart Moissy 3

- Coupe 77 U14 -Tour 2
 - 22 Matchs
 - Exempt (1) : Afpo 21

- Coupe Comité U14 -Tour 2
 - 27 Matchs
 - Exempt (1) : Jouy Yvron 21

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

Rappel règlementaire RSG
« …Article 44.- Feuilles de Match.
44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.
44.2 FMI En cas de non-transmission de la Feuille de Match Informatisée (FMI) dans un délai de 48 heures suivant la rencontre, il sera fait application de l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif Général du District ainsi que de la procédure et des sanctions prévues dans le présent article.
Afin de prévenir tout incident technique empêchant la transmission de la Feuille de Match Informatisée (FMI), il est impératif que le club recevant :
- Prenne une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- Puis, avant la clôture par l'arbitre, prenne également en photo le résultat final ainsi que les faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc…).
Ces éléments ne doivent être transmis au secrétariat du District qu'en cas d'impossibilité de transmission de la FMI, afin d'assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.
La Commission compétente appréciera les circonstances de chaque dossier et se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle jugera nécessaire, pouvant aller jusqu'à déclarer le match perdu par pénalité à l'un ou aux deux clubs.
En cas de récidive au cours de la même saison, la Commission compétente pourra proposer la mise hors compétition de l'équipe concernée, conformément aux règlements en vigueur.
44.3 Feuille de match papier
En cas de problème technique empêchant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI), le recours à la feuille de match papier est obligatoire. En cas de non-transmission de l'original de la feuille de match, ou de sa copie, dans un délai de 48 heures suivant la rencontre, il sera fait application de l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif Général du District. De plus, à la suite d'une demande de la Commission formulée par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle, les dispositions suivantes s'appliquent :
En présence d'un officiel désigné
Le match est déclaré perdu par pénalité au club recevant. Sur la base du rapport de l'officiel désigné, le club visiteur conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. Une amende, dont le montant est fixé à l'annexe 2 du Règlement Sportif Général du District, est également appliquée.
En l'absence d'officiel désigné, avec accord des deux clubs sur le résultat
Si le rapport du club recevant mentionnant le résultat de la rencontre est confirmé par le club visiteur, le match est déclaré perdu par pénalité au club recevant. Le club visiteur conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.
En l'absence d'officiel désigné, sans accord des deux clubs sur le résultat
Si le rapport du club recevant n'est pas confirmé par le club visiteur, le match est déclaré perdu par pénalité au club recevant. La Commission d'Organisation des Compétitions se réserve en outre le droit de prendre toute mesure qu'elle jugera nécessaire, pouvant aller jusqu'à déclarer également le match perdu par pénalité au club visiteur.
En cas de récidive au cours de la même saison, la Commission compétente pourra proposer la mise hors compétition de l'équipe concernée, conformément aux règlements en vigueur. … »

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1ERE ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
79421940	01/11/26	CDM	D2A	ASM FERTOISE 5	MITRY OURCQ PTG 5	50
Score transmis par arbitre officiel :2 - 4						
78805941	01/11/26	SENIORS	D2A	COSMO/ESBLY 1	LAGNY MESSAGERS 1	50
Score transmis par arbitre officiel : 0 - 3						

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE APRES UN RECLAMATION

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

PROBLEME TRANSMISSION FMI

79790171	17/10/26	U14 Coupe	Comité	FONTAINBLEAU 23	ENT USBPO/ESPB 22

22/10/2026 : Transmission aux clubs de Fontainebleau et Boissise Pringy :
*La **Feuille de Match Informatisée (FMI)** de la rencontre n'ayant pas été transmise, les services du District ne disposent à ce jour d'aucune information relative au résultat de cette rencontre ou à son éventuel non-déroulement.*
26/10/2026 : Courriel du club de Fontainebleau,
« Nous étions dans l'attente des informations du club de Boissise afin de compléter leur partie de la feuille de match.
Malheureusement, notre éducateur n'ayant pas eu de retour de leur part, je vous transmets donc la feuille de match complétée avec les informations concernant notre club. »
Score indiqué sur la feuille de match : 14-0
Considérant que le club de FONTAINEBLEAU a transmis la feuille de match papier.
La Commission enregistre le résultat, 14 buts à 0 en faveur de FONTAINEBLEAU

REPORTS/MODIFICATIONS
Toutes Compétitions District

Week-end du 07 et 08 novembre 2026

Match 80705466– COUPE COMITE U16 du 08/11/2026
JOUY YVRON 21 – PONTHIERRY 22
Demande par courriel du club de **JOUY YVRON** en date du 04/11/2026
Demande de modification d'horaire afin de disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 13h00

Conformément aux dispositions de l'article 10.3 du Règlement Sportif Général, cette demande n'a pas été formulée dans le délai réglementaire applicable aux modifications d'horaire.
Par conséquent, celle-ci ne peut être validée d'office et demeure soumise à l'accord du club visiteur.
En attente accord du club de PONTHIERRY

Match 80705467– COUPE COMITE U16 du 08/11/2026
PRESLES 21 – COLLEGIEN 21
Demande Footclubs du club de **COLLEGIEN** en date du 04/11/2026
Demande de modification d'horaire afin de disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13h00

Conformément aux dispositions de l'article 10.3 du Règlement Sportif Général, cette demande n'a pas été formulée dans le délai réglementaire applicable aux modifications d'horaire.
Par conséquent, celle-ci ne peut être validée d'office et demeure soumise à l'accord du club visiteur.
En attente accord du club de EMERAINVILLE

Match 80705470– COUPE COMITE U16 du 08/11/2026
SENART M. 23 – FC EMERAINVILLE 21
Demande Footclubs du club de **SENART M.** en date du 04/11/2026
Demande de modification d'horaire afin de disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 13h00

Conformément aux dispositions de l'article 10.3 du Règlement Sportif Général, cette demande n'a pas été formulée dans le délai réglementaire applicable aux modifications d'horaire.
Par conséquent, celle-ci ne peut être validée d'office et demeure soumise à l'accord du club visiteur.
En attente accord du club de EMERAINVILLE

Match 79469696– U17 BRASSAGE A du 08/11/2026
MCG 21 – LAGNY 21
Demande Footclubs du club de **LAGNY** en date du 03/11/2026
Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 13/12/2026 au lieu du 08/11/2026.
La phase de brassage U17 prenant fin le 06/12/2026, l'ensemble des rencontres devra impérativement avoir été disputé à cette date.
Pour information, le 22/11/2026 constitue une date réservée aux matchs remis. Par conséquent, cette date peut être utilisée pour la programmation des rencontres restant à jouer avant la fin de la phase.
Demande refusée par la Commission

Match 79558832– U18 D1 du 08/11/2026
SENART M. 22 – MONTEREAU 21
Demande Footclubs du club de **SENART M.** en date du 04/11/2026
Demande de modification d'horaire afin de disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14h00

Conformément aux dispositions de l'article 10.3 du Règlement Sportif Général, cette demande n'a pas été formulée dans le délai réglementaire applicable aux modifications d'horaire.
Par conséquent, celle-ci ne peut être validée d'office et demeure soumise à l'accord du club visiteur.
En attente accord du club de MONTEREAU

Week-end du 05 et 06 décembre 2026

Match 79417314– U14 D4B du 05/12/2026
VILLEPARISIS 23 – FC COSMO 21
Demande Footclubs du club de **VILLEPARISIS** en date du 19/10/2026
Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 19/12/2026 au lieu du 05/12/2026.
En attente accord du club de FC COSMO

Week-end du 12 et 13 décembre 2026

Match 79406293– SENIORS D4B du 13/12/2026
MAGNY 2 – COLLEGIEN 1
Demande Footclubs du club de **MAGNY** en date du 28/10/2026
Demande de modification de date et d'horaire afin de disputer la rencontre le 18/04/2027 à 15h00 au lieu du 13/12/2026 à 16h00
Accord du club de COLLEGIEN AS
Considérant que la date proposée ne peut être retenue, celle-ci étant réservée aux compétitions de Coupe. À minima, l'une des deux équipes concernées étant toujours qualifiée dans l'une des Coupes départementales, cette date demeure protégée et ne peut donc être utilisée pour la programmation d'une rencontre de championnat reportée.
Dans l'attente du déroulement du 2e tour de Coupe prévu le **15/11/2026**, la Commission informe les 2 clubs que, selon les résultats de celui-ci et les éventuelles qualifications des équipes concernées, la situation pourra être réexaminée.
Par conséquent, la demande de report est, à ce stade, mise en attente.

Week-end du 23 et 24 janvier 2027

Match 79453085– 45 ANS D du 24/01/2026
VAUX ROCHETTE 35 – COUBERT 35
Demande Footclubs du club de **COUBERT** en date du 18/10/2026
Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 21/02/2027 au lieu du 24/01/2027.
Considérant que la date sollicitée correspond à une journée de Coupe, la demande de report ne peut être acceptée.
En conséquence, la demande est refusée
Demande Footclubs du club de **COUBERT** en date du 19/10/2026
Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 28/03/2027 au lieu 24/01/2027.
En attente accord du club de VAUX ROCHETTE

Week-end du 13 et 14 mars 2027

CLUB DE PROVINS MJC
Considérant que le club de Provins Mjc a indiqué dans son dossier que l'horaire a domicile des rencontres serait de 10h30.
Considérant que l'équipe de Provins Mjc 31 a accepter la proposition du District pour accéder en division supérieure (D3C) suite à un retrait dans cette division.
Considérant que cette accession provoque maintenant un problème d'occupation sur les 4 dates suivantes :

- 22 novembre 2026
- 28 février 2027
- **14 mars 2027**

Considérant que l'autre club utilisateur de l'installation bénéficie du même créneau horaire d'utilisation de l'équipement
Considérant qu'il appartient au club de Provins MJC de mettre en œuvre toute mesure nécessaire afin de remédier aux problèmes d'occupation de l'installation
Concernant la rencontre du 14/03/2027, la Commission demande au club de Provins Mjc de lui transmettre pour le mardi 09/03/2027 ces observations ou propositions permettant de résoudre la difficulté liée à l'occupation de l'installation
Match 55883601 – VETERANS D3C du 14/03/2027
PROVINS MJC 31 – OZOUER LE VOULGIS 31
Demande Footclubs du club de **PROVINS MJC** en date du 24/09/2026
Demande d'inversion afin de disputer la rencontre sur les installations d'Ozouer le Voulgis au lieu de Provins le 14/03/2027.
Les installations du club d'Ozouer-le-Voulgis étant également occupées à cette date, une modification d'horaire devra être sollicitée afin de permettre la finalisation de l'inversion, sous réserve de l'accord du club concerné.
Par ailleurs, en cas d'accord, la rencontre aller prévue le **29/11/2026** sera également inversée, sauf accord contraire des deux clubs.
En attente de l'accord du club D'OZOUER-LE-VOULGIS.

Week-end du 29 et 30 mai 2027

Match 55883619 – VETERANS D3C du 30/05/2027
PROVINS MJC 31 – PONTHIERRY 32
Demande Footclubs du club de **Provins Mjc** en date du 11/09/2026
Demande de modification d'horaire afin de disputer la rencontre à 10h30 sur les au lieu de 09h30
Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier
(…/…) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette

disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations… »
Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif**,** notamment en matière d'accession ou de relégation **;**
Par ces motifs**,**
La Commission émet un avis défavorable.
DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

Forfaits Généraux			
581816	COSMO/ESBLY 21	U16 D3C	57 €
564037	VAL DE L'YERRES 21	U16 D3D	57 €
590147	ST SOUPPLETS 1	U15 D2 brassage A	57 €
535961	BOMBONNAISE 1	U15 D2 brassage F	57 €
548939	MCG 35	VETERANS D2A	57 €
541434	ST THIBAULT 35	VET +45 GR A	57 €
500365	MONTEREAU 35	VET+45 GR E	57 €